



**Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Rita**

Province de Québec
MRC des Basques
Municipalité de Sainte-Rita

No de rassemblement
ou annexe

Monsieur Michel Colpron a été élu au poste de maire, assermenté devant moi, le 23 Octobre 2025.

Signé

Présidente d'élection

Monsieur René Malenfant a été élu au poste de conseiller au siège n° 1, assermenté devant moi, le 7 novembre 2025.

Signé

Présidente d'élection

Madame Christine Charlebois a été élue au poste de conseillère au siège n° 2, assermentée devant moi, le 29 Octobre 2025.

Signé

Présidente d'élection

Monsieur Dany Ouellet a été élu au poste de conseiller au siège n° 3, assermentée devant moi, le 23 octobre 2025.

Signé

Présidente d'élection

Madame France Gagnon a été élu au poste de conseiller au siège n° 4, assermenté devant moi, le 7 novembre 2025.

Signé

Présidente d'élection

Monsieur Francis Belisle a été élu au poste de conseiller au siège n° 5, assermenté devant moi, le 7 novembre 2025.

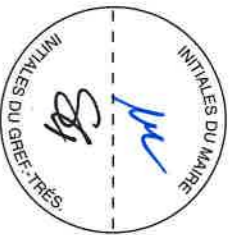
Signé

Présidente d'élection

Monsieur Jacques Gagnon a été élu au poste de conseiller au siège n° 6, assermenté devant moi, le 7 novembre 2025.

Signé

.....



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 10 novembre 2025, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions au 5, rue de l'Église Ouest à Sainte-Rita.

Sont présents :

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur René Malenfant	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Dany Ouellet	conseiller	au siège # 3
Madame France Gagnon	conseillère	au siège # 4
Monsieur Francis Belisle	conseiller	au siège # 5
Monsieur Jacques Gagnon	conseiller	au siège # 6

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita. Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

Avant de débiter, monsieur Michel Colpron, maire, demande aux conseillers de prendre une minute de silence suite au décès de madame Denis Souland, survenu le 1^{er} novembre dernier. Elle aura œuvré comme bénévole auprès de plusieurs comités au sein de la municipalité de Sainte-Rita, laissant ainsi, un héritage précieux à tous ceux qui l'ont connue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2025
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Correspondances
8. Dépôt du deuxième rapport semestriel
9. Dépôt de la liste des taxes dues
10. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
11. Formation MAMH -Introduction aux Nouveaux élus
12. Mise à jour de la Politique sur l'égalité
13. Dépôt des tarifs du lieu d'enfouissement pour l'année 2026
14. Adhésion Fédération Québécoise des Municipalités 2026 (FQM)
15. Offre de service –Aménagement Lamontagne 2026
16. Contrat d'entretien et soutien des applications PG Solutions 2026
17. Offre de service INT Communication et Forfait annuel hébergement 2026
18. Service Sûreté du Québec -Facture 2026
19. Cotisation annuelle 2026-2027 CRSSBP du Bas-Saint-Laurent
20. Campagne des Parlers de Noël 2025
21. Rencontre MRC des Basques pour le budget 2026 (Quote-part)
22. Nomination des représentants aux différents comités
23. Demande du Domaine du Refuge Basque
24. Dossier
 - 24.1. Voirie été, hiver
 - 24.2. Étangs
 - 24.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
 - 24.4. Comité des Loisirs
 - 24.5. Bibliothèque
 - 24.6. Corporation Premier Jalon
 - 24.7. Corporation Touristique
 - 24.8. Cuisine collective
 - 24.9. Action municipale et famille
 - 24.10. Jardins Rita de Cascia
 - 24.11. Cimetière l'InéRIT Age de Sainte-Rita



No de résolution
ou annotation

2025-11-10-01

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- 25. Varia
- 26. Période de questions
- 27. Clôture de la session

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet**;

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.
Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 OCTOBRE 2025

2025-11-10-02

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, et Charles-Édouard Viau, mécanicien, et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 60 400,95 \$.

6. COMPTES

Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

AGRO-ENV/ROLAB	analyse eau	1 004,07 \$
ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	Hose hydraulique	82,32 \$
ATELIER SRM	forfait vignette lourd	237,53 \$
UNORIA COOPÉRATIVE	pinceaux et plateau	16,63 \$
BUROPRO CITATION	copies	167,63 \$
CENTRE DU CAMION LABONTÉ	fan, résistance chauffeferre	649,08 \$
DICKNER	panneaux de signalisation	268,08 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	diesel-mazout fournaise-ordinaire	6 682,34 \$
ÉTHIER AVOCATS	récupération TPS/TVQ	98,40 \$
ÉQUIPEMENTS SM 2000	pièces et accessoires	57,09 \$
FQM	travaux 7 Lacs et Taché Ouest (Tecq)	366,60 \$
GROUPE AUTO SOLUTION	pièces et accessoires	662,55 \$
IMPRIMERIE PUBLICOM	fournitures élection	1 333,71 \$
LIVRAISON M.L. 2019	livraison	13,92 \$
LUBRIFIANTS GMIF INC.	huile et lubrifiant	1 594,91 \$
MACPEK	pièces et accessoires	857,13 \$
MAGASIN COOP SQUATEC	ponceau et frais livraison	615,09 \$
RAY RÉFRIGÉRATION	pièce et entretien préventif	1 434,11 \$
RMG PRÉVENTION	couvre-tout, gant	39,53 \$
SIGMA AUTOMATISATION	chauffage	309,28 \$
Total		16 490,00 \$

2025-11-10-03

Il est proposé par **madame Christine Charlebois et résolu à l'unanimité**;

QUE les comptes au montant de 16 490,00 \$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 16 490,00\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

7. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures d'ouverture.

8. DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT SEMESTRIEL

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle**;

2025-11-10-04



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE les membres du conseil municipal acceptent le deuxième rapport semestriel de l'année 2025, tel que soumis.
Adoptée

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES DÛES

Noter qu'à ce point monsieur Jacques Gagnon, conseiller au siège #6 se retire de la table du conseil en mentionnant un éventuel conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE selon l'article 1022 du code municipal, le greffier-trésorier doit préparer un état mentionnant les noms des personnes endettées envers la municipalité des taxes municipales ainsi que le montant dû par chacun;

ATTENDU QU'un avis a été posté en octobre 2025 à chaque propriétaire qui a un dû envers la municipalité pour taxes;

ATTENDU QUE la liste des citoyens, citoyennes ayant un dû à la municipalité doit être déposée à la table du conseil municipal;

ATTENDU QUE selon l'article 1023, du code municipal, le greffier-trésorier de la municipalité locale, doit transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (MRC), un extrait de cet état;

ATTENDU QUE le solde dû au 6 novembre 2025 est de 22 670,79\$;

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits.

2025-11-10-05

Il est proposé par **madame France Gagnon**;

QUE la liste des citoyens, citoyennes ayant un dû à la municipalité soit déposée à la table du conseil municipal et **QU'**un deuxième avis soit expédié à tous les propriétaires en défaut envers la municipalité;

QUE les noms des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ainsi que le montant dû par chacun soit public et **QUE** la municipalité de Sainte-Rita va transmettre la liste officielle des propriétaires ayant un solde dû à la municipalité régionale de comté (MRC) dans la première semaine de mars 2026, s'il y a lieu.
Adoptée.

10. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE :

- Monsieur Michel Colpron au poste de maire,
- Monsieur René Malenfant, conseiller au siège # 1,
- Madame Christine Charlebois, conseillère au siège # 2,
- Monsieur Dany Ouellet, conseiller au siège # 3,
- Madame France Gagnon, conseillère au siège #4,
- Monsieur François Belisle, conseiller au siège #5,
- Monsieur Jacques Gagnon, conseiller au siège #6.

11. FORMATION MAMH -INTRODUCTION AUX NOUVEAUX ÉLUS

ATTENDU QUE des sessions d'information sur le monde municipal et sur le rôle de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) relativement à l'accompagnement qu'il peut offrir dans le cadre des nouvelles fonctions des nouveaux élus;

ATTENDU QUE ce soit pour connaître les compétences d'une municipalité, le fonctionnement de son conseil, les principales lois municipales ou encore l'aménagement du territoire, les programmes de subventions, les finances municipales et tout ce que les élus auront à administrer;

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet**;

2024-11-04-06

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita mandatent madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, à procéder à l'inscription des 4 nouveaux élus pour la première fois dans un conseil municipal à la rencontre prévue le samedi 22 novembre à Saint-Cyprien.
Adoptée

12. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE SUR L'ÉGALITÉ

ATTENDU QUE la municipalité a adopté, en date du 7 avril 2015, une politique d'égalité des genres afin de donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes de la municipalité de Sainte-Rita;



No de résolution
ou annotation

2024-11-04-07

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent a procédé à la mise à jour de la politique en y ajoutant des éléments concernant les cyberviolences et la création d'une nétiquette;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois et résolu à l'unanimité des conseillers**;

QUE la municipalité de Sainte-Rita adopte la mise à jour de sa Politique d'égalité, telle qu'elle a été présentée par la Table de concertation des groupes de femmes Bas-Saint-Laurent.
Adoptée

13. DÉPÔT DES TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que la municipalité de Sainte-Rita a reçu le tarif applicable au lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026. En résumé, le tarif pour les déchets solides provenant d'une municipalité ayant droit d'accès au LET en vertu de l'article 6 du Règlement 2051 sur les conditions d'utilisation et la tarification du lieu d'enfouissement technique, et ses amendements.

- 97 \$ / tonne métrique pour les matières résiduelles
- 70 \$ / tonne métrique pour les sols contaminés autorisés
- 679 \$ / tonne métrique pour la perlije
- 194 \$ / tonne métrique pour les résidus contenant de l'amiante sauf l'asphalte et les plantes exotiques envahissantes (sur autorisation)
- 110 \$ / tonne métrique pour les rejets de tri
- 72.75\$ / tonne métrique pour les rejets de procédé de la Sèmer
- 72.75\$ / tonne pour les rejets de l'écocentre de Rivière-du-Loup
- 194.\$ / tonne pour les boues d'une siccité \geq 15% avec analyse (sur autorisation)
- 194.\$ / tonne pour les matériaux de construction
- 194.\$ / tonne pour les rebuts volumineux provenant des organismes municipaux
- 97.\$ / tonne pour remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier (pour les déchets seulement)
- 23.\$ /bête pour animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC (ovrin, caprin, gallinacé)
- 97.\$ / tonne métrique pour tout autres espèces:

Aussi, si le ration des matières organiques détournées vers l'usine de biométhanisation n'est pas respecté, le coût à la tonne métrique sera de 200.\$ / tonnage excédentaire. Le ratio de 2025 est établi à un minimum de 20%.

14. ADHÉSION FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2025 (FQM)

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) offre de nombreux avantages et est la seule association municipale dont la mission première est la représentation des régions et des municipalités de petite taille;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal désirent renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 298.75\$ taxes incluses pour l'année 2026;

Il est proposé par **monsieur René Malenfant et résolu à l'unanimité des conseillers**;

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de renouveler son adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 298.75\$ taxes incluses pour l'année 2026.
Adoptée

15. OFFRE DE SERVICE -AMÉNAGEMENT LAMONTAGNE 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une nouvelle soumission pour l'épandage de l'abat-poussière de chlorure de calcium de 35%, une solution efficace, écologique et bnq, en période estivale pour l'année 2026;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent être satisfait du service reçu par l'entreprise Les Aménagements Lamontagne Inc. de Rimouski;

Il est proposé par **monsieur Jacques Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers**;

QUE la municipalité accepte la soumission proposée pour l'année 2026 au montant de 0,485\$ par litre pour la prochaine année et de vérifier quels seraient les frais additionnels pour un deuxième épandage si nécessaire.
Adoptée



No de résolution
ou annotation

2025-11-10-11

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

16. CONTRAT D'ENTRETIEN ET SOUTIEN DES APPLICATIONS PGSOLUTIONS 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita désirent renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2026;

ATTENDU QUE le coût de renouvellement est de 7 077, taxes en sus;

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle et résolu à l'unanimité des conseillers;**

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler son contrat d'entretien et de soutien des applications de PG Solutions pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2026 au montant de 8 136,79\$, taxes incluses.

Adoptée

17. OFFRE DE SERVICE INT COMMUNICATION ET FORFAIT ANNUEL HÉBERGEMENT 2026

ATTENDU QUE l'équipe de chez INT Communication nous fait part d'une offre spéciale en nous offrant la possibilité de faire la modernisation de notre site web et l'intégration de leur nouveau système de gestion de contenu Gemini;

ATTENDU QUE INT Communication a aussi renforcé considérablement le système de sécurité afin de faire face aux nouvelles menaces qui se présentent sur le web;

ATTENDU QUE malgré l'ajout de nombreuses fonctionnalités, le système demeure aussi simple et rapide à utiliser et l'objectif de cette refonte est de moderniser, de rendre plus vivant et plus interactif avec les citoyens;

Il est proposé par **monsieur Dany Quellet et résolu à l'unanimité des conseillers;**

QUE les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita accepte l'offre de service pour la modernisation de notre site web au coût de 1 185,\$ taxes en sus ET que le conseil accepte aussi le forfait mensuel pour l'hébergement, système de modification, DNS et support gratuit au coût de 54,95 par mois, taxes en sus pour l'année 2026.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits
Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 1 362,45\$.
Seigneur Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

18. SERVICE SÛRETÉ DU QUÉBEC -FACTURE 2026

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil de la municipalité de Sainte-Rita de la réception de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sécurité du Québec pour l'année 2026. La municipalité devra inscrire à son budget de 2026 un montant de 29 887, \$ pour les services de la Sécurité du Québec pour l'année 2026.

19. COTISATION ANNUELLE 2026-2027 DU CRSBP DU BAS-SAINT-LAURENT

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que de la municipalité de Sainte-Rita a reçu la cotisation annuelle applicable pour la prochaine année à venir. La cotisation régulière de la municipalité pour l'année comprise entre le 1^{er} avril 2026 et le 31 mars 2027 sera de :

➤ 315 habitants x 5,48\$ = 1 726,20\$

La cotisation pour support informatique (Symphony) sera de :

➤ 315 habitants x 0,53\$ = 166,95\$ taxes en sus

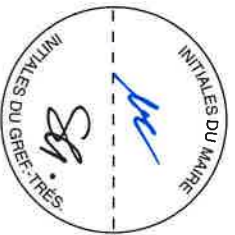
Le coût total des frais annuels sera de 2 176,65\$ taxes incluses. Le nombre d'habitant est celui que l'on retrouve dans le décret 1792-2024, tel qu'apparaissant dans la Gazette officielle du Québec du 26 décembre 2024.

20. CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL DES BASQUES 2025

ATTENDU QUE les membres du Comité des Paniers de Noël nous sollicitent pour notre aide afin qu'ils puissent fournir, à ceux qui en ont besoin, des bons d'achats échangeables dans les épiceries locales;

ATTENDU QUE cette formule permet aux gens de choisir eux-mêmes le contenu de leur Panier de Noël, ce qui est très apprécié, autant des bénévoles qui n'ont plus à manipuler (récupérer et distribuer) les denrées, que des gens qui sont ainsi plus autonomes dans leurs choix;

Il est proposé par **monsieur Francis Belisle et résolu à l'unanimité des conseillers;**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser 50.\$ afin de soutenir cet organisme et ainsi aider à rendre cette période de l'année plus douce pour ceux qui peinent à remplir leur panier d'épicerie.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 50.\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

21. RENCONTRES PRÉPARATOIRES POUR LE BUDGET 2026

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que la MRC des Basques invite les maires et les directeurs (trices) généraux à la présentation du budget de la MRC des Basques ce jeudi 13 novembre dès 9 h00 au bureau de la MRC à Trois-Pistoles pour la présentation du budget 2026.

22. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité de Sainte-Rita, il est très important que les membres du conseil municipal participent aux rencontres ou réunions des différents comités de la MRC des Basques et de la municipalité;

Il est proposé par **monsieur Dany Ouellet**;

2025-11-10-13

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la municipalité de Sainte-Rita sur les différents comités suivants :

• Maire suppléant	Dany Ouellet
• Comité de la Bibliothèque	Dany Ouellet
• Comité des Loisirs	Françoise Gagnon
• MRC des Basques	Michel Colpron
• Comité des TPI	Michel Colpron
• Comité Incendie	Michel Colpron
• Mise en valeur des forêts privées	Michel Colpron
• Voirie	Michel Colpron
• Comité famille	Christine Charlebois
• Comité des aînés	Dany Ouellet
• Comité Sécurité publique	René Malenfant
• Cuisine Collective	Françoise Gagnon
• Corporation Touristique	Michel Colpron, Dany Ouellet et Françoise Gagnon
• Corporation Premier Jalon	Michel Colpron-Christine Charlebois
• Jardins Rita de Cascia	Françoise Belisle
• Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Michel Colpron et René Malenfant
• Cimetières l'héritage Ste-Rita	Dany Ouellet

Adoptée

23. DEMANDE DU DOMAINE DU REFUGE BASQUE

Noter qu'à ce point monsieur René Malenfant, conseiller au siège #1 se retire de la table du conseil en mentionnant un éventuel conflit d'intérêt.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande de madame Jeanne St-Arnaud et monsieur Henri Rousseau, propriétaires du Domaine du Refuge Basque du Lac-Saint-Jean, concernant l'exemption de taxes pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour certains matricules de reconduire l'exemption pour l'année 2025 pour les numéros matricule suivants, tous situés sur le site du Lac-Saint-Jean:

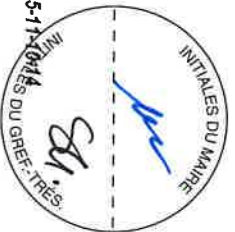
• # 150	matricule : 0416 19 6315.004
• # 11	matricule : 0416 19 6315.012
• # 70	matricule : 0416 19 6315.007
• # 111	matricule : 0416 19 6315.042
• # 2	matricule : 0416 19 6315.002

ATTENDU QUE la condition actuelle des bâtiments ne permet pas l'utilisation immédiate comme résidence secondaire (chalef) ou la location;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à prendre un permis de rénovation auprès de la municipalité avant la location de ses chalets;

ATTENDU QUE lorsque les réparations seront effectuées, les chalets seront réévalués et la taxe pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération sera ajoutée;

ATTENDU QUE le Domaine du Refuge Basque demande également l'exemption pour le bâtiment #148 (ancien restaurant), lequel n'est pas en opération, au matricule # 0416 19 6315 001.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par *madame Christine Charlebois*;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de suspendre la tarification de la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour les numéros matricule concernés;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la présente demande pour l'année 2026 seulement et sera réévalué par la suite;

QU'ADVENANT la reprise des activités du restaurant en cours d'année, les frais relatifs au service de cueillette des ordures et de récupérations seront réclamés en totalité.
Adoptée

24. DOSSIER

24.1. VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

- Les camions sont prêts pour l'hiver et l'équipe est complète.
- Les travaux de la TECQ dans le rang des Sept-Lacs sont terminés.

24.1.1. ENGAGEMENT D'UN TROISIÈME OPÉRATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita souhaite procéder à l'embauche d'un troisième opérateur pour la voirie d'hiver pour la saison à venir;

ATTENDU QUE monsieur Aubin St-Pierre avait comblé le poste pour l'hiver 20243-2025 et qu'il a confirmé sa disponibilité pour l'hiver 2025-2026;

ATTENDU QUE monsieur St-Pierre possède les compétences et l'expérience nécessaires pour ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rita considère important l'embauche d'un 3^{ème} opérateur afin de combler adéquatement toutes les plages horaires;

Il est proposé par *madame France Gagnon* et résolu unanimement par les conseillers;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède à l'embauche de monsieur Aubin St-Pierre de Saint-Clément comme 3^{ème} opérateur pour la voirie d'hiver 2024-2025.
Adoptée

24.2. ÉTANGS

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

- Rien de spécial dans le moment.

24.3. SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

M.R.C.:

- C.A. le 1^{er} octobre à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 15 octobre à Saint-Médard

- Prochain C.A. le 5 novembre à Trois-Pistoles
- Prochain conseil de la MRC le 19 novembre à Sainte-Françoise
- Rencontre du comité de revitalisation de la MRC le 6 octobre avec madame Sergine Gagnon.
- Rencontre sur le 2^{ème} projet du schéma d'aménagement et de développement de la MRC les Basques le 8 octobre à Trois-Pistoles avec madame Sergine Gagnon.

MUNICIPALITÉ :

- Rencontre avec monsieur Denis Lauzier, préventivoniste en sécurité incendie de la MRC le 9 octobre avec madame Sergine Gagnon.

PREMIER JALON :

- Tribunal administratif du logement à Rivière-du-Loup le 9 octobre avec madame Sergine Gagnon.

24.4. COMITÉ DES LOISIRS

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil municipal que:

- Rien de spécial, en attente de l'ouverture de la patinoire.

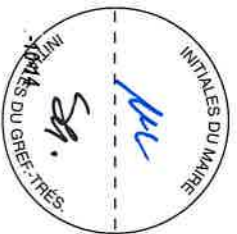
24.5. BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Dany Quellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial, nouvelle rotation lundi le 17 novembre.

24.6. CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :



No de résolution
ou annotation

- Procès-verbal du Conseil
de la Municipalité de Sainte-Rita**
- Tribunal administratif du logement à Rivière-du-Loup le 9 octobre avec madame Sergine Gagnon.

24.7. CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que:

- Une réunion sur le retour du Festival aura lieu sous peu afin d'analyser les revenus et dépenses de la 20^{ème} édition.

24.8. CUISINE COLLECTIVE

Madame France Gagnon, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Les ateliers ont lieu à chaque mois et la participation est diminuée.

24.9. ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Rien de spécial

24.10. LES JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Francis Belisle, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre bilan de saison a eu lieu récemment
- L'AGA suivra sous peu
- Le tout est fermé pour l'hiver

24.11. CIMETIÈRE L'HÉRITAGE DE SAINTE-RITA

Monsieur Danny Ouellet, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA sera convoqué sous peu
- Une rencontre a eu lieu il y a quelques semaines.
- Un projet pour le remplacement de la clôture est à évaluer

25. VARIA

Aucun sujet n'a été ajouté à ce point.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une dizaine de personne ont assisté à la séance et quelques questions ont été soulevé.

27. CLÔTURE DE LA SESSION

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par **madame Christine Charlebois**;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée

2025-11-10-15

Signé : _____
Président d'assemblée

2025-11-10-16

Directrice générale / greffière-trésorière

Je Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.